

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02130
Numéro SIREN : 833 358 716
Nom ou dénomination : 2 G LOISIRS

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2019 sous le numéro de dépôt A2019/004526

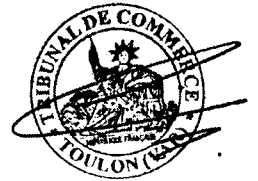
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULON**



656904

Dénomination : 2 G LOISIRS
Adresse : Quartier Camp Laurent 83500 la Seyne-sur-mer -
FRANCE-
n° de gestion : 2017B02130
n° d'identification : 833 358 716
n° de dépôt : A2019/004526
Date du dépôt : 07/05/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 01/04/2019



656904

« 2G LOISIRS »
SAS au capital de 2 000,00 Euros
Quartier Camp Laurent
83500 LA SEYNE-SUR-MER
RCS de TOULON N°833 358 716

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} Avril 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 1^{er} Avril,
A 11h00

Au siège social de la Société, sis Quartier Camp Laurent 83500 La Seyne-sur-Mer.

La collectivité des associés de la **SAS 2G LOISIRS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 Euros divisé en 200 actions de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Extraordinaire, sur convocation du Président conformément aux statuts.

Il n'est pas établi une feuille de présence, les associés présents en entrant en séance signant ensemble le présent procès-verbal.

Les associés sont présents ou représentés :

- Monsieur Gilbert MEJEAN 100 actions
- Monsieur Antoine, Gérard PIACENTINO 100 actions

Les associés représentent en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la société.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Gilbert MEJEAN**

Le Président rappelle que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée

Le Président indique que les documents devant être mis à disposition l'ont été dans les délais légaux ainsi que les rapports du commissaire aux comptes.

La collectivité des associés lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

G M
PAG 1

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Directeur Général Monsieur Antoine, Gérard PIACENTINO,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés nomme en qualité de Directeur Général Monsieur Antoine, Gérard PIACENTINO né le 19 Août 1950 à Veckring (Moselle), demeurant sis 1303 Route de la Crau - 83400 HYERES, pour une durée indéterminée.

Monsieur Antoine, Gérard PIACENTINO déclare accepter la fonction de Directeur Général et affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction d'échéant susceptible d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

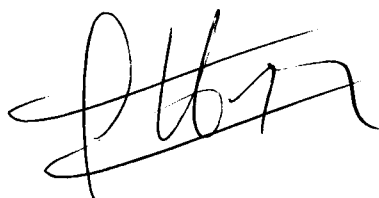
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE:

L'Ordre de ce jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le Président.

Le Président
Monsieur Gilbert MEJEAN



GM
PAG
Bon Pour Acceptation de
la fonction de Directeur Général
L'associé
Monsieur Antoine, Gérard PIACENTINO

